

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

27.

DECRET N° 92/617 du 26/6/1982
/MTPS.DGTFP.DFP.22022/6
portant intégration et nomination de Monsieur
ITALI Dieudonné, dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des services des Postes et Télé-
communications (Branche Technique) .-

-----ooOoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
-----ooOoo-----

(/ISAS:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 15/62 du 3-2-1962 portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°59/16 du 24.1.1959 fixant le statut
du cadre des Ingénieurs des Postes et Télécommunications;
(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5-7-1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5-7-1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3-2-1962
portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5-7-1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'E-
tat;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 & 8;
(/u le décret n°67/50 du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements;
(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5-7-1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4-4-1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n°81/016 du 26.1.1981 au décret
n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres;
(/u le décret n°81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement;
(/u le Protocole d'accord du 28.12.1980 signé entre
la République Populaire du Congo et la ROUMANIE;
(/u la lettre n°4347/MEN.DGEOC.DOB du 23.9.1981 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier
constitué par l'intéressé;

D E C R E T E :

.../...

D.D.

D.C.F.

07

ARTICLE 1er.—En application des dispositions combinées du décret n°59/16 du 24.1.1959 et du Protocole d'accord du 28.12.1980 susvisés Monsieur ITALI Dieudonné, né le 12.12.1955 à Poto-Poto(Brazzaville), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialité Electronique et Télécommunications, Obtenu à l'Institut Polytechnique de Bucarest(ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services des Postes et Télécommunications(Branche Technique), et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.— L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 26 Juin 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Information,
des Postes et Télécommunications,

Commandant Florent N T S I B A .-

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATEJONA .-

Célonel Louis SYLVAIN-GOMA .-
Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS:

- JCRPC.....2
- DGTFP,DFP.....2
- DFP.BST.....2
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- Mini.Info.....1
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2

X